

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

OBJET : CONVENTION DE DÉPÔT-VENTE ENTRE LA COMMUNE DE FUMEL ET « MAXENCE ALBANEL ILLUSTRATEUR ».

Monsieur MOULY indique qu'il convient de diversifier les articles vendus dans la boutique du château de Bonaguil en s'appuyant sur des prestataires qui proposent des produits en dépôt-vente.

Il rappelle que Monsieur Maxence ALBANEL, illustrateur, est intervenu lors du festival de BD « Bonabulles », afin d'animer un atelier *dessin de château*. Il a également créé et édité des ouvrages et objets souvenirs à l'effigie du château de Bonaguil.

Délibération n°89DL2025
Séance du Conseil Municipal du
18 décembre 2025

Monsieur MOULY propose de signer une convention avec Monsieur ALBANEL, gérant de « Maxence Albanel Illustrateur », afin de déposer au château des articles (livres, objets souvenirs, papeterie) pour une revente auprès des visiteurs, dans le cadre de l'activité de la boutique.

Monsieur MOULY donne lecture de ladite convention et invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

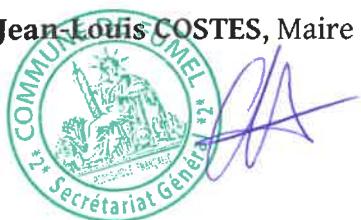
Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

- 1. adopte la convention entre la commune de Fumel et « Maxence Albanel Illustrateur » concernant le dépôt-vente d'articles (livres, objets souvenirs, papeterie) au château de Bonaguil, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 2. précise la prise d'effet de la convention à la date de sa signature pour une durée d'un an reconductible ;**
- 3. autorise la Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document afférent à cette opération ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **18 décembre 2025**

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétariat de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).